



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Foron, le 2 décembre 2020,

de SYLVIANE NOEL

Sénatrice de la Haute-Savoie

## PLF 2021 : Sylviane NOEL dénonce les atteintes portés à l'autonomie des collectivités locales et appelle au soutien des territoires montagnards

**A l'occasion de la discussion générale dédiée à l'examen des crédits de la mission « relations avec les collectivités territoriales » du projet de loi de finances 2021, Sylviane Noël est revenue sur les nombreuses difficultés rencontrées par les élus locaux durant la crise.**

En introduction de son intervention, la Sénatrice a rappelé le rôle capital des élus locaux aux côtés de l'Etat dans la gestion de cette crise inédite. Face à une telle mobilisation elle a regretté l'absence de reconnaissance budgétaire de la part d'un Etat ingrat qui demande beaucoup, aide peu et contrôle de manière excessive les collectivités. Cette mise sous tutelle étouffe selon elle progressivement leur autonomie financière.

Après la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat est revenu cette année à la charge avec la baisse des impôts de production (CVAE et CFE) qui constituera un manque à gagner pour les collectivités estimées à 10 milliards d'euros par an. Des choix qui seront inévitablement lourds de conséquences sur l'avenir de l'économie locale.

**« Non, Madame la Ministre, les budgets des communes ne sont pas des budgets annexes de l'État ; Non, les élus ne sont pas les sous-traitants de la politique nationale ! »**

Loin d'être de simples échelons administratifs, les élus locaux sont des majeurs capables et la manière dont ils sont libres d'administrer fiscalement leurs collectivités est un principe garanti par notre Constitution.

Sylviane Noël, comme bon nombre d'élus, ne partage pas la satisfaction du Gouvernement sur l'état des finances locales et sur l'aide apportée aux collectivités dans la crise sanitaire. Elle met en cause les modalités de calcul retenues, l'exclusion des recettes tarifaires et l'impossibilité pour certains acteurs d'y avoir accès, alors même que des centaines de communes ont vu fermer leurs casinos, leurs campings et leurs piscines.

Enfin, la Sénatrice a rappelé sa détermination à faire évoluer le mode de calcul du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) afin de le rendre moins indigeste pour certaines collectivités telles que les communes frontalières et les stations de ski.

---

**Contact presse :**

Pierre VATTARD – Cabinet parlementaire de Sylviane NOEL

04 50 25 18 13 – [p.vattard@sylvianoel.fr](mailto:p.vattard@sylvianoel.fr)

## **COMMUNIQUE de PRESSE**

### **de SYLVIANE NOEL, Sénatrice de la Haute-Savoie**

La période exceptionnelle que nous vivons avec un arrêt anticipé de la saison de sports d'hiver en mars dernier, avec la fermeture des remontées mécaniques jusqu'à la mi-janvier 2021 va engendrer des pertes considérables pour les collectivités montagnardes, bien supérieures aux aides qui nous sont promises.

Compte-tenu de l'importance des charges et des enjeux, elle a plaidé pour que ses amendements et ceux de ses collègues visant à permettre une meilleure prise en compte de la réalité des communes dans le mode de calcul du FPIC soient entendus.

Lien vers la vidéo de l'intervention : <https://youtu.be/gEsygNYKTY0>

#### **Contact presse :**

Anne-Gabrielle MATHIEU – Cabinet parlementaire de Sylviane NOEL

04 50 25 18 11 – [ag.mathieu@sylvianoel.fr](mailto:ag.mathieu@sylvianoel.fr)



**SENAT – SEANCE DU MERCREDI 2 DECEMBRE 2020 – PROJET DE LOI DE  
FINANCES POUR 2021 – MISSION RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES –  
INTERVENTION DE SYLVIANE NOËL, SENATRICE DE LA HAUTE-SAVOIE EN  
DISCUSSION GENERALE**

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Sylviane Noël. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

**Mme Sylviane Noël.** Madame la présidente, madame la ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, ce projet de loi de finances s'inscrit dans un contexte sanitaire et économique exceptionnel.

Depuis le mois de mars, les collectivités locales sont en première ligne pour aider l'État dans la gestion de cette crise sanitaire inédite, quand ce n'est pas pour suppléer son incapacité ou son incurie !

La facture finale ne sera pas neutre pour les collectivités : selon les premières estimations, cette crise leur coûtera 8 milliards d'euros entre 2020 et 2021.

Face à cette indéfectible mobilisation des collectivités locales, on aurait pu s'attendre à une forme de reconnaissance budgétaire. Hélas, nos espoirs ont vite été douchés !

Une fois encore, nous nous retrouvons face à un État ingrat qui demande beaucoup, aide un peu et contrôle excessivement nos collectivités, en bridant leur autonomie.

La mise sous tutelle des collectivités se poursuit inexorablement, notamment avec l'étouffement progressif de leur autonomie financière. Après la suppression de la taxe d'habitation, vous revenez encore une fois à la charge cette année.

La facture s'allonge pour promouvoir votre politique fiscale : 10 milliards d'euros par an de recettes économiques locales en moins sont à prévoir avec les dégrèvements sur les impôts de production – CVAE et CFE. Vous faites payer une nouvelle fois aux collectivités locales ces choix unilatéraux qui seront lourds de conséquences. Et permettez-nous de douter de la sincérité d'une compensation « à l'euro près », qui n'a jamais été qu'un supplétif temporaire à la baisse des ressources des collectivités.

Non, madame la ministre, monsieur le secrétaire d'État, les budgets des communes ne sont pas des budgets annexes de l'État ! Non, les élus ne sont pas les sous-traitants de la politique nationale !

La libre administration et l'autonomie fiscale des collectivités territoriales sont pourtant deux principes constitutionnels. Les collectivités locales ne sont pas de simples échelons administratifs, et les élus locaux sont des majeurs capables. On n'a jamais autant parlé de décentralisation. Pourtant, les coups de canif portés à l'autonomie des collectivités territoriales ne manquent pas. Le malaise des élus locaux vient de cette situation, où ils se sentent dessaisis de leurs prérogatives, tout en devant répondre en première ligne à des citoyens-consommateurs de plus en plus exigeants et empressés.

En outre, comment partager la satisfaction du Gouvernement sur l'état des finances locales et sur l'aide apportée aux collectivités durant la crise ?

Les modalités de calcul retenues par le Gouvernement, l'exclusion des recettes tarifaires et l'impossibilité pour certains acteurs, notamment les établissements exploités en régie, d'y avoir droit rendent le dispositif de compensation bien trop limité. Rien sur les pertes tarifaires, alors que des centaines de communes ont vu leurs casinos, leurs campings municipaux et leurs piscines fermer.

De même, il y aurait à dire sur les concours de l'État : cette année encore, la DGF reste gelée à son niveau de 2013 et n'intègre ni les effets négatifs de l'inflation ni ceux de l'augmentation de la population.

Contrairement à l'État, les communes ne peuvent pas recourir à la dette pour financer leurs dépenses de fonctionnement. Dans ce contexte, leurs capacités d'investissement

seront inexorablement écrasées, alors même que les collectivités locales réalisent 70 % de l'investissement public !

Enfin, madame la ministre, monsieur le secrétaire d'État, vous connaissez ma détermination à faire évoluer le mode de calcul du FPIC afin de le rendre moins indigeste pour certaines collectivités, telles que les communes frontalières ou les stations de ski. La période exceptionnelle que nous vivons, marquée par un arrêt brutal de l'activité ski en mars dernier et la fermeture des remontées mécaniques jusqu'au mois de janvier 2021, va engendrer des pertes considérables pour les collectivités montagnardes, bien supérieures aux aides qui leur sont promises.

Certaines d'entre elles, confrontées à des charges très lourdes et des enjeux importants, se trouvent aujourd'hui dans une situation très délicate. Au regard de ce contexte, je souhaite que mes amendements et ceux de mes collègues qui visent à mieux prendre en compte la réalité de ces communes dans le mode de calcul du FPIC soient entendus avec plus d'acuité que lors des exercices budgétaires précédents.

En cette période de crise aigüe, il convient plus que jamais de soutenir les locomotives de notre pays et, croyez-moi, la montagne en fait partie ! (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)